

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 24 juin 2022,
Secrétaire de séance : Jean SARASOLA

Etaient présents 44 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint

Présents : Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRÈRE suppléante de André BERNOS, Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE, Patrick RACHOU suppléant de Patrick DRILHOLE

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean SARASOLA, Jean-Jacques BORDENAVE à Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne TOUVARD à Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Suzanne SAGE à Maryse ARTIGAU, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUÉ, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT,

Absents : Dany BARRAUD, David MIRANDE, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Alexandre LEHMANN, Jean-Michel IDOPE, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRETRE, Jean-Maurice CABANNES, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Martine MIRANDE, Christophe QUERY

RAPPORT N° 220630-01-DEV-

**PARC D'ACTIVITÉS DES TEMBOUS :
ACHAT DE TERRAINS À LA COMMUNE D'OGEU LES BAINS**

M. BELLEGARDE rappelle que depuis la loi NOTRe en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, l'intérêt communautaire en matière de zone d'activités a été supprimé. Au travers de ses statuts, la Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB) est compétente en la matière et par sa délibération n° 16-180927-DEV du 27 septembre 2018, elle a identifié 12 ZAE sur le territoire dont celle des Tembous, située à Ogeu-les-Bains.

Dans ce cadre, la CCHB est entièrement compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des ZAE.

Dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activité des Tembous devant chez PCC France, il convient d'acquérir le terrain nécessaire à cette opération, à savoir une partie de la parcelle cadastrée D 2294, zonée 1 AU y d'une superficie d'environ 35 000 m² (avant arpentage par le géomètre).

Une estimation des domaines demandée par la communauté de communes le 16 mai 2022 fixe le prix de ces parcelles à 6€ HT/m², soit un montant total d'environ 210 000 € HT.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022 du Budget Annexe du Parc d'Activités d'Ogeu.

Il est proposé de confier à l'Agence Publique de Gestion Locale des Pyrénées-Atlantiques (APGL) la rédaction de l'acte de vente correspondant.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition de la partie de parcelle susvisée pour un montant d'environ 210 000 € HT,
- **AUTORISE** le président à engager et signer les actes administratifs correspondants avec la commune d'Ogeu-les-Bains,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2022
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY